

JEUNESSE, RELIGION ET RÉVOLUTION

L'expérience comorienne (1975-1978)

Claude ROBINEAU

Anthropologue économiste ORSTOM, 213, rue La Fayette, 75010 Paris

RÉSUMÉ

De 1975 à 1978, la République des Comores a connu une expérience révolutionnaire fondée sur le pouvoir des Jeunes, grâce à un coup d'État organisé par un ministre dynamique du gouvernement comorien, Ali Soilihi. D'un point de vue historique, cette période très intéressante montre comment élèves et étudiants furent amenés au pouvoir et pourquoi ils subirent l'hostilité de la population avant d'être finalement défaits. Mais leur entreprise repose sur l'antagonisme entre les Jeunes et les Anciens, la bourgeoisie et les paysans, l'islam et la laïcité, dans un contexte de pauvreté, famine, et d'exploitation humaine.

MOTS-CLÉS : Comores — Tradition — Modernité — Jeunesse — Structures sociales — Islam — Évolution politique — Domination coloniale — Classes sociales — Dynamique sociale.

ABSTRACT

YOUTH, RELIGION AND REVOLUTION. THE CASE OF THE COMORO ISLANDS (1975-1978)

From 1975 to 1978 the Comoro Republic knew a revolutionary experience based upon the power of the young, thanks to a coup d'État organized by a dynamical minister of the Comoro Government, Ali Soilihi. From an historical view point, this very interesting period showed how pupils and students took power and why they submit the hostility of people and were defeated. But their enterprise lays on the antagonism between old and young people, bourgeoisie and peasantry, Islam and a laic conception of the Society, in a context of poverty, famine and human exploitation.

KEY WORDS : Comoro Islands — Tradition — Modernity — Youth — Social Structures — Islam — Political Evolution — Colonial Domination — Social Classes — Social Dynamics.

De 1975 à 1978, la République des Comores a connu une expérience révolutionnaire fondée sur la jeunesse et visant à promouvoir le développement de l'Archipel en surmontant le conservatisme secrété par les structures sociales traditionnelles. Mais l'improvisation, des excès, la sous-estimation des forces traditionnelles, les particularismes insulaires

ont conduit à l'échec d'un mouvement né d'un coup d'État épaulé par des mercenaires avec l'appui étranger, conduit à se radicaliser pour trouver une légitimité puis dérivant vers les excès par la dynamique propre à la révolution, et finalement assassiné comme il était né, d'un coup d'État monté avec l'aide de mercenaires et le vraisemblable appui de l'étranger(1).

(1) Situé dans le canal de Mozambique, l'archipel des Comores se compose de quatre îles principales : Ngazidja (la Grande-Comore, où est située la capitale Moroni), Ndzuwani (Anjouan, la deuxième par l'importance de la population, et la plus surpeuplée), M'héli (Mohéli qui fut souvent dans la mouvance d'Anjouan) et Mahore (Mayotte, la plus méridionale, la plus proche de Madagascar et qui subit le plus fortement les influences de la Grande île, notamment Sakalava de la côte du Nord-Ouest).

En 1984, la population de l'archipel est estimée à 430 000 habitants dont 380 000 pour les 3 premières îles qui forment la République indépendante des Comores, Mayotte constituant à cause de son particularisme et du refus de ses habitants de rejoindre

Prologue : Le conservatisme des Anciens contre les aspirations novatrices des jeunes

Plus d'une décennie avant les événements de 1975, on pouvait lire dans l'analyse de la société comorienne les syndromes de la révolte qui allait permettre au parti d'Ali Soilihi de se saisir du pouvoir à la faveur du changement occasionné par la proclamation de l'indépendance comorienne.

Jusqu'alors, l'Archipel connaissait, depuis la fin des années cinquante, un statut de territoire autonome dépendant de la France, statut progressivement amélioré en vue d'une indépendance qui devait être acquise dans le milieu des années soixante-dix (1).

Conçu sur le modèle formel du système représentatif occidental (élections, partis, assemblée, ministères), ce statut intégrait en réalité le caractère féodal de la société comorienne avec ses clivages, ses dominations de classes, son clientélisme, ainsi que les particularismes divergents d'îles telles qu'Anjouan ou Mayotte.

Anjouan (Ndzuwani) présentait par rapport à la Grande Comore ou à Mayotte plus complexes, les formes sociales dont la lecture apparaissait très clairement et qu'on peut ainsi résumer :

— Existence, jusqu'en 1912, d'une principauté politiquement unifiée (sultanat) organisée en « ordres » : *qabayila* (nobles), *wamatsa* (paysans, hommes libres, non nobles), *wadzaliya*, *makwa*, *mruma* dépendants) (2). Avec la transformation

en territoire dépendant, la principauté disparaît au profit d'une administration coloniale de même que disparaissent, formellement, les statuts de dépendants.

— Parallèlement à l'ordre politique dont l'évolution vient d'être résumée, existence d'une structure religieuse, Islam sunnite de « rite » chaféite (3) constituée par un réseau de mosquées et d'écoles coraniques organisées autour des grandes mosquées des deux principales villes traditionnelles (Mutsamudu et Domoni) et autour de confréries Chadhuli (4) et Rifay — qui témoignent des liens entre l'islam comorien et le reste de l'Islam. Les *cheikh* des confréries, les *imam* des mosquées et les *fundī* (maîtres coraniques) constituent les personnages essentiels de la vie religieuse et s'il n'y a pas de correspondance formelle entre cette structure religieuse et la structure sociale, il existe tout de même une convergence entre les tenants de titres de la religion et la couche supérieure de la société : d'abord, du fait que cette couche supérieure est urbaine et c'est dans les villes que se trouvent les centres religieux (sièges de confrérie, grande mosquée, école coranique importante) ; ensuite, parce que ce sont les structures religieuses qui forment les lettrés, que le renouvellement des tenants de titres religieux se font naturellement parmi les lettrés, que ce sont les lettrés qui alimentent la bureaucratie comorienne, donc l'élite au pouvoir dans la zone de prérogatives concédées par l'administration coloniale ; enfin,

l'ensemble comorien une collectivité séparée et rattachée provisoirement à la France par un statut *sui juris*. L'accroissement démographique est l'un des plus élevés d'Afrique (entre 3,1 et 3,5 % par an). Pour une population officielle (O.N.U.) de 347 000 habitants en 1978, la Grande-Comore en avait 192 000 et Anjouan 138 000. En 1958, la population d'Anjouan était de 62 000 habitants, avec une densité de 146 hab. au km² et une densité par terre cultivable de 229 ; en vingt ans, la population de cette île a plus que doublé. La population de Mayotte, 17 000 en 1978, serait passée à près de 50 000 en 1984, mais ce fort accroissement peut s'expliquer, tant par le retour de Comoriens (18 000) de Madagascar où ils étaient fort nombreux sur la côte Nord-Ouest de la Grande île, que peut-être par une immigration venue des autres îles (opposants politiques en difficulté, surpeuplement d'Anjouan).

(1) *Note linguistique*. — La langue comorienne, proche du swahili de la côte orientale d'Afrique, appartient à la famille des langues bantou et est écrite en caractères arabes. Il existe simultanément plusieurs transcriptions en caractères latins : les noms de personnes, les noms de lieux, les noms historiques et les noms communs (ces deux dernières catégories sous la plume des lettrés écrivant en français) sont transcrits selon l'orthographe française (é = e, ou = u ou w, oi = wa, oin = wan et non wen, gn = ny) ; dans cet article, on s'est efforcé d'utiliser pour les noms des îles et pour les noms communs vernaculaires, une graphie inspirée des usages internationaux ; cependant, pour les îles, on a recouru par la suite et par commodité à l'usage courant ; pour les mots d'origine arabe, on a utilisé une graphie proche de celle utilisée généralement pour cette langue. On sollicite par ailleurs l'indulgence du lecteur pour ces efforts de transcription.

(2) *Wadzaliya* (sing. *mdzaliya*), descendants d'esclaves établis de façon assez ancienne, c'est-à-dire ceux provenant de la traite antérieure au XIX^e siècle et ceux que les populations de la côte orientale d'Afrique, de la péninsule Arabique et de Perse amenèrent avec eux.

Makwa, nom d'une ethnie de la côte d'Afrique (actuel Mozambique) qui subit la traite et donna des descendants appelés ainsi aux Comores, et à Madagascar, forma le groupe du même nom sur la côte Nord-Ouest (Makoa selon l'orthographe malgache où o = u ou w, c'est-à-dire le ou français).

Mruma, terme grand-comorien appliqué aux esclaves et à leurs descendants. A Anjouan, *mruma* désigne les esclaves venus directement de la côte d'Afrique. *Mruma* s'oppose en quelque sorte à *Wadzaliya*.

(3) Islam sunnite : Islam orthodoxe fondé sur la *sunna* « somme des actes du Prophète » (selon H. MASSE, 1951, *L'Islam*, Paris, A. Colin : 86) qui s'ajoute au Coran. Chaféite : « rite » ou plutôt école de jurisprudence de la Loi d'après Châféi (Châfi'i) répandu (dit MASSE, *op. cit.* : 97) entre autres en Basse-Égypte, au Hedjaz, en Arabie du Sud et en Afrique orientale.

(4) Chadhuli : dh = th doux anglais de *that*.

parce que ce sont les enfants de lettrés qui, issus de familles de lettrés (de titulaires religieux ou de nobles) et vivant en ville auprès des sources d'enseignement et de pouvoirs ont les plus grandes chances de devenir lettrés à leur tour. En revanche, les enfants de non-lettrés, issus de familles de non-lettrés (*wamalsa*, *wadzaliya*, *mruma*) ont les plus grandes chances de ne pas devenir lettrés à leur tour, du fait du système de reproduction sociale en fonctionnement.

— Cette structure politico-religieuse s'appuyant principalement sur les couches supérieures de la société comorienne existe avec un fond culturel non islamique qui est plus le fait de la population paysanne que de celle des villes et qui se manifeste par des croyances et des rites qualifiés de païens par les autorités de l'islam comorien : existence en des lieux sacrés (*ziara*) de rochers, arbres, sources habités par des *jini* (de « djinn », génie, esprit) que l'on se rend favorables par des rites propitiatoires en vue d'une entreprise hasardeuse, pour avoir la pluie après une longue sécheresse, pour que la terre soit prolifique ; pouvoir magique accordé à certains objets ou à certains animaux (auge en pierre de Sima censée apportée par des Chiraziens, anguilles de Domoni ; activité des *mwalimu*, devins-guérisseurs et jeteurs de sorts dans la plupart des villages et dans les quatre îles de l'Archipel ; observations de rites de possession (*trumba*) dans la presqu'île de Niouwakélé, au Sud d'Anjouan, rites qui ne sont pas sans connexion avec les rites malgaches qui portent le même nom (*tromba* selon l'orthographe malgache)).

— En poussant à l'extrême, on a affaire à un dualisme de la société comorienne qui se manifeste dans les origines de la population (porteurs de l'Islam venus des cités-États de la côte orientale d'Afrique, de la péninsule arabique, voire de Perse/convertis pré-islamiques ou d'origine africaine),

l'habitat (cités de pierres/villages de végétal), les fonctions sociales (pouvoir politique et administratif/dépendants économiques agricoles et domestiques), la religion (Islam/magie paysanne).

Sur le plan économique, ce dualisme se transforme avec le développement de l'économie marchande et l'accroissement de la population en l'affrontement de deux classes : une bourgeoisie terrienne et administrative, une paysannerie de salariés de plantations et de métayers.

L'évolution politique de l'Archipel a pour effet de transférer à nouveau et progressivement le pouvoir à cette bourgeoisie héritière de la noblesse et des plus riches des *wamalsa*.

Un peu d'histoire (1)

Les Comores constituent actuellement la pointe extrême de l'avancée durable de l'Islam dans la partie méridionale de la côte orientale d'Afrique et de l'Océan Indien occidental. Cette islamisation s'est effectuée par vagues successives venues recouvrir des couches de population que, faute de mieux, l'on appellera pré-islamiques. A l'arrivée des premiers musulmans qu'on situe approximativement vers l'an mil (2), les Comores semblent avoir été habitées par un fond de population commun à la côte occidentale d'Afrique et à Madagascar et dont la culture contenait des traits austronésiens (3). A cette arrivée, les Comores vivent au rythme de l'histoire de la côte orientale d'Afrique, caractérisée par la création de cités-États échelonnées depuis la côte somalienne jusqu'à la côte tanzanienne, places commerciales drainant les produits de l'Afrique profonde vers l'Asie antérieure et la côte occidentale de l'Inde, périodiquement soumises au flux des arrivées de populations expatriées de l'Asie du Sud-Ouest du fait des vicissitudes historiques connues par cette région au cours des siècles (4).

(1) Sources utilisées : SAID AHMED, n.d. ; ROBINEAU, 1966 a : 34-37 ; ROBINEAU, 1966 b ; VÉRIN, 1972 ; MARTIN, 1983 ; DE MAXIM, n.d.

(2) Les dates concernant l'arrivée des Musulmans aux Comores sont hypothétiques, entre l'an mil et le xv^e siècle. Plusieurs vagues de peuplement ont dû s'échelonner entre ces dates extrêmes.

(3) H. DESCHAMPS (1960) (p. 44), P. VÉRIN (1967) parlent de « proto-Malgaches » porteurs de traits « indonésiens ». (Afin d'éviter toute confusion avec l'entité politique indonésienne, on parle à présent d'« austronésien », terme qui sur le plan linguistique remplace le malayo-polynésien d'autrefois et rassemble une aire orientale Mélanésienne-polynésienne et une aire occidentale de Madagascar à la Malaisie, à l'Indonésie et aux Philippines.) La théorie actuelle du peuplement de Madagascar par des éléments austronésiens, sensibles dans la langue, divers traits de la culture matérielle traditionnelle et l'origine de certains groupes, a renoncé aux grandes migrations maritimes à longue distance, tout comme d'ailleurs la théorie du peuplement de la Polynésie, et a pensé plutôt, dès les années soixante, à l'extension lente et sur longue période de réseaux de relations faisant intervenir le sous-continent indien, les franges littorales de l'Asie antérieure (Iran, Arabie) baignées par l'océan Indien et la côte orientale d'Afrique. Dans cette théorie, les Comores se trouvent situées dans la zone d'extension des réseaux ayant amené le peuplement de Madagascar.

(4) Dans son *Histoire de Madagascar* (op. cit.), H. DESCHAMPS écrivait : « Au XII^e siècle, les principaux ports arabes du Nord au Sud (de la côte orientale d'Afrique) étaient Mogadichou (Mogadiscio), Barawa, Pate, Lamou, Malindi, Mombassa, Pemba, Zanzibar, Mafla, Kiloa (Kilwa), Mozambique, Sofala. Toute la partie Sud était vassale des sultans de Kiloa dont semblent avoir aussi dépendu Anjouan et Ngazidya (la Grande-Comore). Ces îles étaient dominées alors par des chefs chiïtes, ismailiens ou chiraziens, à qui succédèrent des Sunnites de Malindi » (p. 43). Cf. aussi R. OLIVER, 1970.

Aux Comores, cela se traduit par la construction de cités arabo-chiraziennes fondées sur le commerce entre la côte mozambique de l'Afrique, les échelles de Madagascar, les cités-État d'où viennent périodiquement des immigrants et qui servent de relais commercial avec l'Inde. Ces cités comoriennes organisent à l'intérieur des îles des principautés qui rassemblent autour d'elles un hinterland pour leur subsistance et structurent l'espace humain en ordres hiérarchiques leur permettant d'imposer et de maintenir leur contrôle politique, militaire et idéologique sur les populations en place.

Ce schéma politico-historique se trouvera modifié au cours des siècles, d'abord par l'entrée en scène progressive des Européens (Portugais, Hollandais, puis Anglais et Français) dans les parages dans le cadre de la colonisation surtout commerciale qui se développe dans l'Océan Indien dès le xv^e siècle, puis de la fin du xvii^e siècle et jusqu'au début du xix^e par la présence redoutable de la piraterie tant européenne que malgache (1).

Au xix^e siècle, où la piraterie s'estompe, la nouvelle poussée coloniale européenne se fait sentir avec la confirmation des installations précédentes au voisinage des Comores (Bourbon-La Réunion et l'Île de France-Maurice), les rotations navales françaises et britanniques de plus en plus fréquentes, et, vers la fin du siècle, en même temps qu'en Afrique orientale et à Madagascar s'édifient par gros morceaux les empires coloniaux, le colonat européen (anglais, français, américain) s'implante dans l'Archipel, à l'origine de la constitution de domaines de plantations étrangers, voire comoriens qui dureront jusqu'à l'Indépendance et au-delà.

Les Comores connaissent alors le règne des cultures industrielles d'exportation (sisal, vanille, plantes à parfum, coprah), en même temps qu'elles poursuivent d'autres cultures commerciales plus traditionnelles (girofle). Dans un régime foncier approprié par la colonisation européenne et l'aristocratie urbaine, des systèmes de métayage et de salariat se mettent en place pour le développement de ces cultures avec concessions précaires de terres pour les productions vivrières de la force de travail rurale.

Va s'intensifier aussi progressivement le commerce des produits manufacturés en même temps que la pénétration de l'économie monétaire. En même temps, le développement de l'État moderne (même sous sa forme coloniale d'une dépendance du gouver-

nement français de Madagascar) va accroître la bureaucratie dominée par les jeunes lettrés des villes.

A partir des années soixante, les écoles modernes se multiplient et l'administration s'étoffe, en liaison avec les différents statuts d'autonomie accordés à l'Archipel, avant l'indépendance (1975). Ce sont les jeunes urbains descendants de l'aristocratie et des familles libres qui ont été les mieux placés pour profiter le plus pleinement possible, et de l'école, et des emplois administratifs qu'elle procure, par rapport aux enfants de paysans ou de salariés ruraux descendants de dépendants. Dans ce tableau, il faudra cependant noter que, contrairement au passé, les Comoriens n'occupent pas une place importante dans le commerce : tant à cause de l'existence de firmes européennes liées aux intérêts coloniaux des plantations que de la présence d'un groupe d'importateurs-exportateurs d'origine indienne (tout comme sur la côte orientale d'Afrique ou sur la côte Ouest de Madagascar à la même époque).

Vers le milieu du siècle se produit aussi la détérioration, par suite des effets de l'accroissement démographique, de l'équilibre entre la population et les ressources disponibles dans l'état des techniques paysannes et dans le cadre des structures d'exploitation que connaissent alors les ruraux. Le manque de terre va obliger l'administration coloniale, dans les années cinquante, à obtenir des firmes européennes qu'elles rétrocèdent des terres aux villageois, qui se voient alors collectivement pourvus de terres de réserves pour les cultures. Ce sera particulièrement net à Anjouan qui va devenir la plus surpeuplée des îles. Le surpeuplement, qui pèse sur la population rurale, accroît l'écart économique avec les citadins qui acquièrent de nouveaux emplois administratifs et, par leurs propriétés familiales en milieu rural, se trouvent les alliés objectifs des firmes détentrices de terres. On saisit le passage, surtout à Anjouan, des anciens clivages sociaux à une structure de classe qui, en dépit des liens traditionnels et de la communauté du cadre religieux, oppose désormais une paysannerie manquant de terres à une bourgeoisie citadine de propriétaires fonciers et de fonctionnaires (2).

Des intérêts divergents de fractions de classes

L'école moderne profite dans les années soixante surtout aux citadins, mais aussi un peu aux enfants

(1) Cf. MARTIN J. (*op. cit.*), tome 1 : 24.

(2) Pour être plus complet, il faudrait ajouter aux activités de cette bourgeoisie le petit commerce urbain alimenté par les grossistes indiens et aussi différentes activités commerciales ou de transports financées par les revenus de la propriété ou de la fonction publique. En outre, la nouvelle bourgeoisie continue à assumer les fonctions religieuses remplies, dans le passé, par l'aristocratie urbaine dont elle descend.

ruraux. Perfectionnement d'une formation familiale et religieuse dans le sens d'un apprentissage aux techniques modernes pour les premiers, elle est ouverture à un monde jusque-là inaccessible pour les seconds. Mais dans les deux cas, elle introduit une distanciation avec le milieu d'origine : remise en cause de l'autorité des anciens pour les premiers, remise en cause de la soumission à l'ordre social bon gré, mal gré accepté chez les parents des seconds. Dans les deux cas, aussi, son impact se trouve amplifié dans la société du fait de l'autonomie sociale dont jouit traditionnellement l'adolescence, surtout chez les jeunes gens.

Le système familial comorien favorise cette autonomie. Patrilineaire, polygynique (1) et uxori-local (2), il favorise l'émancipation des adolescents hors de la tutelle maternelle, qui avant de contracter mariage et d'avoir leur résidence chez leur épouse, se regroupent en bandes pour disposer d'un toit qu'ils se construisent (au village, avec des matériaux végétaux faciles à obtenir) ou qu'ils louent (à la ville, dans des maisons traditionnelles en dur, avec l'argent qu'ils obtiennent de leurs parents). Leur subsistance repose, soit sur les ressources brutes (en produits à cuisiner), soit sur les plats, qu'ils obtiennent dans les deux cas de leurs familles respectives.

Ces bandes se trouvent intégrées à la société globale de plusieurs façons :

— par le biais de l'école coranique, puis moderne, pour ceux qui ne travaillent pas ;

— par le travail, soit à titre d'aide familial, soit salarié ;

— par le biais de la religion, au-delà de la période coranique, par la fréquentation de la mosquée, de la confrérie, des *imam* et des *cheikh*.

Elles se trouvaient donc être des foyers de réflexion collective sur la société qui les entoure, société paysanne pour la jeunesse rurale, société bourgeoise pour la jeunesse urbaine.

Comment se présentait, dans les années soixante, la société paysanne pour la jeunesse rurale d'Anjouan ?

Elle était *dominée* par la possession quasi exclusive de la terre par les firmes européennes, la petite colonisation, les propriétaires citadins, ne disposant de réserves foncières que dans les « hauts » ; d'où, pour les adultes et les jeunes, la nécessité de se faire soit salariés des firmes, soit métayers des propriétaires et des firmes (3). Avec le déséquilibre apparu, avec l'accroissement démographique élevé, entre la population et les ressources, qu'on peut dater des années quarante (4), la demande de travail était inférieure à l'offre, ce qui peut expliquer le bas niveau des salaires dans les années soixante (5) : la population paysanne était donc *exploitée*. Dans la presqu'île de Nioumakélé où la population était la plus dense (6), cette population était *aliénée*, la

(1) Polygynie : polygamie masculine, avoir plusieurs femmes pour un homme. Dans la littérature ethnologique, la situation inverse est appelée polyandrie.

(2) L'homme comorien réside chez sa (ou ses) femme(s). Le soin de tout père conscient de ses devoirs est de fournir une demeure à chacune de ses filles. Si cela s'obtient aisément en milieu rural où la demeure, à base de végétal, est facile à se procurer, il n'en est pas de même en ville où la construction en pierres de lave et en chaux avec une armature en bois menuisé nécessite des ressources financières importantes : de sorte qu'en ville, les pères pourvus de filles à marier commencent à faire construire dès qu'ils ont quelque ressource monétaire disponible, cette construction pouvant s'étaler considérablement dans le temps, au rythme de l'accumulation financière paternelle.

(3) Dans la période pré-coloniale, la terre était propriété comorienne soumise au droit musulman et principalement possédée par l'aristocratie urbaine. La colonisation se fit par concession de terres par les souverains d'Anjouan (prises sur leurs domaines) à des colons, puis après concentration, à des sociétés, une colonisation individuelle subsistant sur de petits (ou relativement petits) domaines. Dans les années 1940, les concessions des firmes furent transformées en propriété de droit français : elles couvraient — avec la petite colonisation — approximativement les deux tiers de l'île, le dernier tiers étant constitué par de la propriété comorienne soumise au régime juridique musulman ; sur les domaines de colonisation, les villages étaient inclus dans la propriété des firmes européennes. Les transferts fonciers de 1949-1953 exclurent le territoire villageois des domaines de firmes et l'État récupéra des terres, en majeure partie sur les crêtes, dans le massif montagneux central, et dans la presqu'île de Nioumakélé, qui servirent à constituer des réserves de terres cultivables pour les villages : en 1960, les villages, la propriété agricole des citadins non résidant sur place et les domaines des firmes possédaient environ un quart des terres de l'île chacun, le reste demeuré aux mains de l'État étant constitué par des zones abruptes non cultivables et la forêt de la montagne centrale (cf. ROBINEAU, 1966 a : 44-46 et 218).

(4) Cf. ROBINEAU, 1966 a : 44 et 245.

(5) L'étude des salaires mensuels déclarés en 1960 faisait apparaître que les salaires portant sur moins de 20 jours de travail par mois représentaient 42 % des salariés, que les salaires inférieurs à 1 500 F CFA représentaient 44 % des salaires versés et que les salaires inférieurs à 5 000 F représentaient les 5/6 des salaires portant sur plus de 20 jours de travail (ROBINEAU, 1966 a : 216). Le salaire journalier légal était fixé en 1961 à 71,40 F l'A. Le riz (importé de Madagascar) qui formait les quatre cinquièmes des dépenses d'alimentation était vendu de 38 à 50 F CFA le kg, la noix de coco (qui fournissait presque exclusivement les lipides de l'alimentation) 7 à 10 F, la main de bananes *riahi moja* (5 F). (ROBINEAU, 1966 a : 153-154).

(6) 200 hab. au km². Pour deux villages représentant 1 500 hab., 300 ha dont la moitié seulement productif à cause de l'érosion et de l'épuisement des sols. (ROBINEAU, 1966 a, p. 44).

firme octroyant emplois et aussi des lopins pour les cultures vivrières à une clientèle paysanne qui empêchait la formation, au niveau des paysans de Nioumakélé, d'un front commun d'action et de revendication, la rupture entre clients et non-clients courant à travers la région en opposant des villages voisins, ou à travers certains villages opposant les groupes familiaux. En outre, d'autres possibilités de clivage venaient des différences de situation géographique des villages, proches ou éloignés des sources, proches ou éloignés de la forêt domaniale permettant des cultures discrètes, disposant ou non d'un supplément de terre pour faire de la vanille sous métagage (1).

A Nioumakélé, c'était la domination de l'une des deux firmes qui était prépondérante, exercée, comme on le voit, à travers des stratégies multiples, avec l'aide (éventuellement relayée par les canaux religieux) du moderne seigneur comorien de la ville voisine. Un trait caractéristique de l'aliénation paysanne existait dans les conflits de terres et de limites qui opposaient fréquemment des villages voisins, conflits se soldant par des échauffourées. Durant la dernière guerre, une révolte avait secoué la presqu'île contre la domination de la firme, qui, alors, avait la police *de facto* des villages et son représentant

n'avait réussi à s'en sortir qu'avec le mélange de fermeté et de diplomatie dont avait fait montre le seigneur comorien. Cette crise avait laissé des traces dans la mémoire des adultes et des vieux et les incitait à ne pas remettre en question l'ordre public garanti par la puissance métropolitaine. En revanche, l'école moderne fréquentée par les jeunes des années soixante était censée, au vu du modèle occidental qu'elle véhiculait, apporter les clés d'une libération que démentait la condition dominée, exploitée, aliénée du monde paysan des adultes.

Passons aux milieux bourgeois des villes.

Objectivement dominatrice des ruraux, la bourgeoisie se trouvait dominée par l'appareil colonial, substantiellement depuis la fin du XIX^e siècle qui avait vu le sultanat endetté (2) se trouver investi par l'exploitation étrangère (3), formellement depuis son abolition et l'annexion à la France en 1912.

Cet appareil colonial avait formellement deux composantes : la réalité des firmes dominantes coloniales dans le quadruple champ de la détention de la terre, de la production d'exportation, de la distribution des produits manufacturés et de la domination du marché du travail (4) ; l'administration française avec sa tutelle de l'administration

(1) Métagage de la vanille, deux tiers pour le cultivateur, un tiers pour le possesseur de la terre, celui-ci n'apportant que le capital foncier (en Polynésie, le rapport était 4/5-1/5 et les propriétaires n'avaient pas l'impression d'être grugés). En outre, la production du cultivateur était soit vendue à la firme propriétaire de la terre, soit à des collecteurs pour le compte des commerçants indiens qui achetaient plus cher. Mais le manque de terre obligeait les métayers de firme à accepter les conditions d'achat de celle-ci.

(2) Emprunt du Sultan Abdallah de 266 000 roupies à l'*Oriental Bank* de Maurice (SAÏD AHMED, n.d.). Selon J. MARTIN (1983, t. II : 72), il s'agit d'une somme un peu différente (282 000 roupies soit 266 000 F) due en 1886 qui comprenait le débit d'un autre compte ouvert par Abdallah auprès d'une société d'agents de change de Port-Louis. Le monde de la finance de l'océan Indien occidental profitait de l'insouciance et de l'incompétence financières des souverains locaux, avec l'arrière-pensée de se dédommager sur les revenus et les terres des sultanats. Le concordat financier obtenu en 1887 auprès de l'*Oriental Bank Corporation*, elle-même en faillite, eut pour conséquence le transfert à un agent de cette banque du domaine de plantation de Bambao, sur la côte Est d'Anjouan. MARTIN signale la modération de l'agent de l'*Oriental* du fait qu'Abdallah était protégé par la France et que ledit agent ne put obtenir des autorités françaises un engagement de remboursement des dettes d'Abdallah.

(3) Plantation de l'Anglais Sunley sur la côte Sud-Ouest à Pômoni, de l'Américain Wilson dans la vallée de Patsi, cession de Bambao à un planteur et un agronome français, le tout pour la seule Anjouan.

(4) Firmes et colons détenaient en 1960 27,5 % de la terre à Anjouan (Patsi, Bambao, M'tsanga et M'touni, Pômoni, Nioumakélé) contre 23,5 % pour la propriété comorienne (dans l'Ouest) et 49,5 % pour les réserves villageoises (surtout situées dans les « hauts »). Le reste, 23 %, était constitué par le massif montagneux central, incultivable. Pour la production d'exportation relevaient des firmes : tout le sisal (44 millions F), 90 % de l'ylang-ylang (107 millions), 37 millions sur 73 pour la vanille, soit environ 180 millions sur 252 (en comptant le coprah et le girofle produit ou commercialisé par les firmes) soit 72 % (ROBINEAU, 1966 a : 45, 180, 189, 193). Tant du fait de l'importance du commerce indien que des achats directs sur commande avec règlement postal, il est difficile d'évaluer l'importance des firmes dans la distribution, leurs importations comprenant en outre une part de consommation intermédiaire et une part d'investissement. Pour le marché du travail, les firmes utilisaient 23 % de la population active masculine et elles payaient 38 % des salaires, l'Administration en réglant 42 % et les particuliers 20 %. Si l'on tient compte du fait que les salaires administratifs échappaient au marché du travail en grande partie et que les emplois domestiques ou productifs chez les particuliers se situaient dans un contexte de rapports personnels (liens de dépendance), c'étaient les firmes qui dominaient le marché du travail. En effet, la population active masculine était de 9 000 personnes, le nombre des salariés déclarés était de 3 400 et le nombre des salariés des firmes de 2 100. Pour comprendre la discordance de ces chiffres avec ceux relatifs à la masse salariale, il convient de tenir compte du fait que les salaires des firmes, et encore plus ceux des particuliers, étaient payés plus bas que ceux de l'Administration, que les fonctionnaires ne figurent pas parmi les travailleurs déclarés par l'Administration et que les salariés des particuliers étaient peu déclarés à l'Administration sociale (ROBINEAU, 1966 a : 195 et 215).

comorienne (1) et son contrôle de la coercition (2) qui pouvait s'exercer à l'encontre de toute menace contre les personnes ou les intérêts français.

Dans l'ombre et à l'abri de la domination coloniale était venue s'ajouter et se renforcer une troisième force capitaliste, le commerce d'import-export indien qui drainait une partie des exportations de produits primaires comoriens, irriguait le petit commerce comorien de détail des quartiers et des villages, concurrençait ainsi l'activité import-export des firmes mais pesait aussi, comme elles, sur la bourgeoisie citadine comorienne (3).

Pour clôturer le tableau, l'on doit mentionner l'existence de grands bourgeois comoriens qui avaient des activités similaires (4).

Mis à part ces grands bourgeois que l'on compte sur les doigts d'une main, la bourgeoisie citadine forme au sein de la société coloniale comorienne une classe dominée dominatrice à son tour et, du point de vue économique, pour partie, de la classe paysanne, les autres dominants de cette dernière étant les firmes européennes et le commerce indien.

En revanche, cette bourgeoisie se trouve dominante des milieux ruraux dans le domaine religieux, parce que la religion domine « officiellement » et de façon uniforme l'ensemble de la société, parce que les cadres religieux sont essentiellement urbains, parce que les lieux de culte et les écoles coraniques, notamment celles de degré élevé, se trouvent le plus en ville, enfin parce que le jeu de cet ensemble de conditions aboutit à la reproduction en ville des pouvoirs religieux, « officiels » qui régissent l'ensemble de la société (5).

La jeunesse bourgeoise des villes se trouve donc dans une double condition dominée avec des espoirs de libération :

— dominée économiquement parce que la classe bourgeoise dont elle fait partie se trouve elle-même dominée, parce que s'ajoute le poids de la domination des générations à l'intérieur de sa classe, parce qu'enfin, bénéficiant de façon privilégiée de l'école moderne de la même façon qu'elle bénéficie de façon

privilégiée des écoles religieuses, elle se trouve confinée dans des petits emplois de bureau de l'administration, des firmes, ou dans ceux du petit commerce. L'espoir réside dans l'évolution du statut politique des Comores susceptible par le développement bureaucratique de l'État comorien de donner davantage d'emplois à cette jeunesse qui se sent laissée pour compte ;

— dominée au point de vue religieux et social. Pour les Anciens, pour les chefs de la religion (*imam*, *cheikh*), le religieux n'est pas séparable du social. La jeunesse subit donc la domination des coutumes comoriennes, notamment ce que l'ouverture sur le monde que lui offrent l'école moderne et les autres vecteurs de modernité (radio, cinéma) lui fait éprouver : l'alliance matrimoniale arrangée par les parents, la ségrégation des sexes, l'isolement de la condition féminine, le grand mariage ruineux, l'obligation pour les pères de construire une maison pour leur fille, et d'une manière générale, tout le faisceau de coutumes et d'obligations sociales qui se trouvent en contradiction avec ces images de la famille couple, du mariage d'amour, du mariage dans les jeunes années et avec les possibilités économiques réduites de ceux qui ne sont pas des Anciens. Or, dans les années soixante, non seulement le monde occidental, mais les sociétés musulmanes elles-mêmes — les Jeunes citent notamment le cas tunisien — présentent des modèles culturels qui font place à leurs exigences sans que, selon eux, la foi se trouve atteinte par l'adoption de ces modèles. Les jeunes bourgeois comoriens s'indignent donc de la résistance obstinée que les Anciens opposent à l'abandon des coutumes, d'autant que ces derniers les accusent de manquer de foi. Du côté des Anciens, l'argument est de bonne guerre, parce que la remise en cause des coutumes atteindrait leurs intérêts, parce qu'également eux-mêmes ont dû sentir la rigueur de ces coutumes et qu'il leur déplait de se priver de leur bénéfice à présent qu'ils sont en mesure d'en tirer avantage. Il y a aussi dans la résistance des religieux l'idée qui n'est point sociologiquement dénuée de validité que foi, coutumes religieuses et coutumes

(1) Avant la loi-cadre de 1956 relative à l'autonomie des territoires d'outre-mer, il y avait dans l'administration coloniale deux niveaux hiérarchiquement superposés : (1) un niveau européen représenté aux Comores par l'administrateur supérieur, les chefs de services, la magistrature et les administrateurs des îles ; (2) les sous-chefs de services et le personnel comoriens et les adjoints à l'administrateur, gouverneurs, agent spécial, secrétaire-interprète, et le personnel comorien dans les îles.

(2) Détachement de la gendarmerie et postes dans chaque île.

(3) Sur la place économique du négoce indien, cf. ROBINEAU, 1966 a : 183-195.

(4) Ces grands bourgeois cumulent propriété terrienne, immobilier urbain, fonctions politiques. Issus des aristocraties urbaines traditionnelles, ils perpétuent notamment à Anjouan, la vocation marchande des îles. On retrouve leurs noms dans divers articles du *Monde* relatant des affaires comoriennes (cf. notamment *Le Monde* des 31 décembre 1970 et des 1^{er}, 2 et 3-4 janvier 1971, du 24 décembre 1974, du 5 octobre 1978).

(5) Dans les années soixante, l'Islam, religion prépondérante des Comores et reconnue comme telle tant par l'Administration française que le Gouvernement comorien, n'avait pas formellement le titre de religion d'État qu'implique à présent le titre de République islamique des Comores.

sociales sont trop liées pour que le changement social n'ait pas d'effet sur la religion (1).

Évolution politique et sociale

Dans les années soixante, la conscience de la fragilité de l'édifice comorien et de ses risques d'explosion démographique, sociale, économique et culturelle est tel que lorsque nous avons montré le caractère exploiteur de l'élément supra-dominant constitué par les firmes coloniales, celles-ci ont cru devoir, dans les années qui ont suivi la publication des premiers résultats de la recherche, faire prendre par le gouvernement des Comores une délibération réaffirmant l'utilité de leur rôle dans l'économie de l'Archipel (2).

L'accroissement démographique conjugué aux effets de la scolarisation et à l'augmentation de l'impact des médias en provenance de l'Afrique orientale, de Madagascar (qui sert d'exutoire au surpeuplement de l'Archipel) et du reste du monde favorise un dynamisme juvénile contestataire, tant de l'ordre colonial que de l'ordre comorien traditionnel, et dans la contestation, les différences de classes tendent à s'estomper (3).

Un autre lieu de l'émigration comorienne est la côte orientale d'Afrique, le Kenya, l'Ouganda et surtout le Tanganyika et Zanzibar (la Tanzanie). Or, l'année 1964 voit une violente révolution sociale éclater à Zanzibar dont la structure sociale était semblable à celle des Comores et qui a pour résultat l'élimination physique ou la fuite de la bourgeoisie urbaine et de la colonie indienne. Si l'objectif et la brutalité de la révolution ont pu inciter les jeunes bourgeois comoriens à la prudence et à la modération, il est peu probable que celle-ci n'ait pas trouvé d'écho dans les masses paysannes miséreuses des îles, notamment d'Anjouan (4).

1970 voit la mort de Saïd Mohammed Cheikh, député de l'Assemblée nationale française et président du Conseil du gouvernement comorien. On peut

estimer que cette disparition contribue à déstabiliser la construction sociale et politique comorienne, délicat équilibre entre forces divergentes sociales (paysannerie et bourgeoisie), géographiques (hostilités interinsulaire — rivalité de la Grande Comore et d'Anjouan, particularisme mahore —, équilibres sociaux réalisés différemment selon les îles), religieuses (entre Islam et « paganisme »), de générations (entre Jeunes et Anciens), politiques (les coagulations politiques se fondant sur la juxtaposition d'éléments précédents et constituant de nouvelles forces d'action éventuellement autonomes à l'égard des forces précédentes).

Un élément important d'évolution sera constitué par les associations d'étudiants hors des Comores. La revendication indépendantiste se précise et si le principe de l'indépendance à terme a été admis par la puissance ex-coloniale, ce dont témoigne le statut particulier obtenu en 1961 et élargi en 1967, la détermination de cette dernière, peut-être sous l'influence de différents *lobbies*, n'ira pas sans fluctuations et attermolements ; de telle sorte que le gouvernement comorien en fonction en 1975 se saisira de l'indépendance sans attendre sa proclamation par la France à la suite du référendum local positif que cette dernière avait organisé à la fin de 1974.

Traditionnellement, depuis 1946 date de l'institution d'une Assemblée représentative élue, les Comoriens étaient représentés par deux partis qui reflétaient, l'un les princes et leur clientèle basés à la Grande-Comore, l'autre la bourgeoisie comorienne des deux îles principales, la Grande-Comore et Anjouan, la troisième île, Mayotte, exprimant sa personnalité par un mouvement autonome. Dans les années soixante, on assiste à une radicalisation des opinions comoriennes chez les émigrés à Madagascar en Tanzanie, au Kenya et en Ouganda et dans les associations d'étudiants et un mouvement indépendantiste, le MOLINACO est créé. Interdit aux Comores, il passe pour avoir dans l'Archipel une formation correspondante, le PASOCO qui, en 1970,

(1) Concernant la critique des Jeunes à l'égard des Anciens, cf. ROBINEAU, 1966 b : 32 notamment.

(2) Il avait été dit en 1962 (et publié à Antananarivo en 1963) : (Que) toute politique de développement exigeait au préalable de réaliser une véritable « réforme agraire qui remette la terre aux masses paysannes... », (que) le maintien de(s) Société(s) (devait être) subordonné à l'exécution d'un *cahier des charges* établi par la puissance publique dans l'intérêt des paysans... » (ROBINEAU, 1963 : 150 et 153).

(3) A partir de 1969, les efforts de scolarisation ont été importants. Ainsi, à Anjouan, une seule école primaire avant 1960, une par région après cette date. Un collège qui deviendra lycée est ouvert à Moroni puis à Anjouan, mais la population augmente considérablement dans le même temps, d'où en 1969 un taux de scolarisation de 17,6 % selon Saïd Mohammed Cheikh. Ce dernier estime à la même date que 150 000 Comoriens vivent à l'étranger.

(4) On note çà et là des jacqueries ou des révoltes paysannes, en septembre 1970 à Anjouan (*Le Monde* du 3-4 janvier 1971), à la Grande-Comore dans le Mboudé et le Hambou (1967 et 1968, le *Journal de Genève* du 25 juillet 1972).

Le même article du *Monde* souligne l'importance des mouvements féminins, notamment de Mayotte.

dispose à la Chambre des Députés de 6 sièges (sur 31) (1).

Le remplacement d'un parti traditionnel par l'autre à la mort de Saïd Mohammed Cheikh ne modifie pas les conditions économiques et sociales. Après le prince Saïd Ibrahim qui a succédé à Mohammed Cheikh, c'est le sénateur de Domoni (à Anjouan) qui, à la tête d'un parti unitaire, se trouve au pouvoir à partir de 1973 dans le cadre d'un remaniement du statut. Il va proclamer en juillet 1975 l'indépendance avant que le 3 août suivant le pouvoir lui soit ravi à la suite du coup d'État d'Ali Soilihi qui proclame la mise à terre de l'administration vestige de l'administration coloniale, l'organisation de structures populaires plus simples, à la portée des paysans, l'abaissement du droit de vote à l'âge de quinze ans (2).

Ce « cyclone politique » (*Le Monde* du 5 août 1977) fait des Comores « un État lycéen ». De nouvelles structures animées par des lycéens remplacent l'ancienne administration. La fonction publique a été abolie, les jeunes lancent des campagnes d'alphabétisation, l'armée populaire est employée à la construction, une vague d'écoles nouvelles se trouve en construction, enfin les nouveaux cadres sont soumis à un régime d'austérité.

Mais J.-Cl. POMONTI souligne combien le « pouvoir populaire de la jeunesse estudiantine » — selon l'expression officielle « a durement éprouvé le pays » (*Le Monde* du 6 août 1977). « La phase dite de *démocratie populaire* consacrée à créer un *homme nouveau* a été vécue comme un traumatisme » (*ibid.*) « il s'agissait, selon la loi fondamentale, de dégager les *valeurs authentiques de la religion islamique, valeurs*

qui, entre autres, impliquent la lutte contre l'exploitation de l'ignorance et de la crédulité par le charlatanisme et le désespoir ». L'Islam et le paganisme confondus se trouvaient ainsi désignés à la suspicion d'un gouvernement de jeunes paysans encadrés par les jeunes citadins. Sur un plan pratique, les femmes étaient dévoilées, le port des bijoux et des cosmétiques interdits, la coutume du grand mariage abolie. On voit bien que de tels thèmes se rattachent à la contestation, par la jeunesse bourgeoise, de l'ordre traditionnel dans les années soixante, en même temps qu'aux jacqueries paysannes qui secouent de temps à autre Anjouan ou la Grande-Comore.

Par un coup d'État de mercenaires en mai 1978, le président Ahmed Abdallah, celui-là même qu'un coup d'État avait écarté du pouvoir en août 1975, enlève le pouvoir à Ali Soilihi dont l'État est affaibli par l'inexpérience des jeunes cadres, le heurt avec les forces traditionnelles, la désorganisation de l'économie, l'évacuation de Madagascar par la colonie comorienne en fin 1977-début 1978, enfin, la répression policière à laquelle le régime est obligé de recourir (3).

La chute d'Ali Soilihi redonne à la société comorienne son visage traditionnel, mais elle ne résout en rien ses problèmes : problème de la population et de la faim, problème de l'emploi, problème du changement social, problème de la jeunesse. Ce qu'on peut souhaiter, c'est que cette « révolution lycéenne » ait, pour les jeunes Comoriens qui l'ont vue à l'œuvre, constitué un champ d'observation et d'expérience propre à nourrir demain — c'est-à-dire sept ans après, aujourd'hui, leur action d'adultes.

(1) Le parti *vert* de la bourgeoisie sous la houlette de Saïd Mohammed Cheikh, le parti *blanc* des princes sous la bannière du prince Saïd Ibrahim, son successeur.

MOLINACO : Mouvement pour la libération nationale des Comores.

PASOCO : Parti socialiste des Comores. En 1972, le MOLINACO affirmera avoir son propre parti sur place, le parti de l'évolution des Comores, PEC (*Journal de Genève, ibid.*).

(2) En 1974, le parti au pouvoir du président Ahmed Abdallah est le parti de l'Unité (*Udzima*) ou parti bleu rassemblant les anciens partis blanc et vert plus un parti comorien du progrès ; il constitue un front pour l'obtention de l'indépendance. Mais il a une opposition : un parti opposant à Ahmed Abdallah, l'*Umma* et l'opposition mahoraise avec le MPM, Mouvement populaire mahorais. On a le sentiment d'avoir affaire à des coteries rivales aiguës par des oppositions de personnes ou d'intérêts, en quelque manière un scandale permanent eu égard à la misère, à la famine et au désespoir de la grande masse des humbles. Alors, on comprend mieux la révolte d'Ali Soilihi qui balaye cette bourgeoisie au pouvoir et s'appuie sur la jeunesse : exemple : son comité populaire national de 16 lycéens des classes terminales (*Le Monde*, 6 août 1977).

(3) Cette jeunesse, voire adolescence, au pouvoir n'est pas crédible, aux Comores moins qu'ailleurs. Pour maintenir son État, le nouveau président aura besoin de commandos formés par des instructeurs tanzaniens (cf. les liens historiques privilégiés avec la côte orientale d'Afrique). Les adolescents commettent des bévues — ou des bavures — qui hérissent la population. En dépit des aides (du Koweït, par exemple), la pénurie s'installe, de médicaments, d'outillage, qui s'ajoute à la situation économique déplorable léguée par le passé. Outre la sécession de Mayotte, Anjouan fief de l'ancien sénateur Ahmed Abdallah est considérée comme frondeuse et les commandos y sévissent. Enfin, l'hostilité aux formes traditionnelles de la religion et du paganisme est sensible — profanation d'une mosquée à Iconi, refus de sépulture à un sorcier — *mwalimu* — accusé de meurtre et exécuté de façon expéditive.

BIBLIOGRAPHIE

- SAÏD AHMED, n.d. — *Histoire d'Anjouan. Manuscrit de Saïd Ahmed, ms dactyl.*, 47 p. ; consulté auprès de M. Hébert ancien directeur de la Société Comores Bambao, ancien ministre du Conseil du Gouvernement des Comores, président en 1961 de la Caisse des prestations familiales des Comores.
- ROBINEAU (Cl.), 1966 a. — Société et Économie d'Anjouan (Océan Indien), Paris, *mém.* ORSTOM n° 21, 264 p.
- ROBINEAU (Cl.), 1966 b. — L'Islam aux Comores. Une étude d'histoire culturelle de l'île d'Anjouan, *Revue de Madagascar*, Antananarivo, n° 35 : 39-56.
- VERIN (P.), 1972. — *Les échelles anciennes du commerce sur la côte nord de Madagascar*, Université de Lille III, Champion.
- MARTIN (J.), 1983. — *Comores: quatre îles entre pirates et planteurs*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2 tomes, 612 + 478 p.
- MASSE (H.), 1951. — *L'Islam*, Paris, A. Colin.
- DESCHAMPS (H.). — 1960, *Histoire de Madagascar*, Paris, Berger-Levrault.
- VERIN (P.), 1967. — L'origine indonésienne des Malgaches, *Bulletin de Madagascar*, Antananarivo, n° 259, décembre : 947-976.
- OLIVER (R.), 1970. — L'Afrique orientale *in* DESCHAMPS *et alii*, Histoire générale de l'Afrique Noire, tome I : Des origines à 1800, Paris, P.U.F. : 426-432.
- ROBINEAU (Cl.), 1963. — *Essai sur les phénomènes de comportements économiques à Anjouan (Archipel des Comores)*, Tananarive, Université de Madagascar, Faculté de Droit et des Sciences Économiques, *multigraph.*, 153 p.
- DE MAXIMI (R.), n.d. — *Archipel des Comores. Étude géographique*, n.l., 408 p.
Le Monde, Paris.
Le Journal de Genève (Suisse).